

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 3 AVRIL 2017

Objet : **CONTRAT DE RURALITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN**

Membres élus présents : MM BAILLY - MME BERTILLOT - MM. BERTOLOTTI - BORTOT - CAUQUY - MME DELLABLANCHE - MM. DUMAS - FONTENAT - FRATTA - GALLET - LUGAND - MASCIOTRA - MERCIER - MME NALLET - MM. PENON - PERRAUT - PRADEL - TOURNIER-BILLON - VERNE

Intervention de Agnès BERTILLOT, Vice-présidente Secrétaire

Un appel à projet a été lancé en juillet 2016 en vue du déploiement des contrats de ruralité dont l'objectif est de :

- "coordonner les moyens techniques, humains et financiers pour accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire,
- fédérer les partenaires institutionnels (Etat, Région, Département, collectivités) économiques (Chambres consulaires) et associatifs (bailleurs sociaux, opérateurs publics, associations, etc.) pour donner plus de force et de lisibilité aux politiques publiques".

Les co-contractants s'engagent à mettre en œuvre les actions qui y figurent et à mobiliser les moyens humains, techniques et financiers nécessaires.

Un contrat de ruralité s'appuie sur 6 axes dont 4 nécessitent l'appui des compétences de la CCI :

- développement de l'attractivité (téléphonie mobile, fibre optique, espaces de co-working, attractivité touristique ...),
- redynamisation des bourgs-centres : dynamiser le commerce de centre-ville, lutter contre la vacance commerciale,
- mobilités,
- transition écologique.

Au niveau du département de l'Ain, on compte au total 10 projets de contrat de ruralité (cf. carte sur le diaporama).

Nous pouvons retenir les éléments suivants :

- le contrat de ruralité est **un document cadre-plan d'actions pour les 3 ans à venir**
- le budget alloué au département de l'Ain pour ces contrats s'élève à **2,4 millions d'euros par an sur 3 ans**, provenant du Fond de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) et de crédits de droit commun.
- **5 territoires sont prioritaires pour l'Etat, la date butoir étant juin 2017 :**
 - o la vallée de l'Albarine (Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain),
 - o le plateau d'Hauteville (Communauté de Communes du Haut-Bugey),
 - o Saint-Triviers-de-Courtes, Coligny, Treffort-Cuisiat (Communauté d'agglomération burgienne)
 - o Communauté de Communes Rives de l'Ain/Pays de Cerdon,
 - o Communauté de Communes Dombes Saône Vallée.

Un courrier a déjà été adressé par la Préfecture aux intercommunalités pour qu'elles associent les Chambres consulaires à l'élaboration des contrats de ruralité.

Pour notre part, un courrier du Président a été adressé en parallèle à l'ensemble des 10 intercommunalités qui se lancent pour leur rappeler que, de par ses missions, la CCI de l'Ain partage les axes stratégiques retenus dans les projets de contrats.

AB	JMB

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 3 AVRIL 2017

Objet : **CONTRAT DE RURALITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN**

Pour ces axes en effet, notre compagnie dispose, avec ses chefs d'entreprise élus et ses collaborateurs, de compétences et d'expériences notables, et tout spécialement sur les déclinaisons retenues en matière de développement de l'attractivité, de redynamisation des centres-bourgs, de mobilité ou de transition écologique.

La CCI est d'ores et déjà engagée dans le contrat mené par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain et d'autres devraient suivre.

Pour ce premier contrat, le Bureau vous propose de désigner Florian Arot et Jocelyne Maulet pour représenter la CCI, la coordination des services concernés étant assurée par Stéphanie Mazenod.

L'Assemblée, vu l'exposé d'Agnès Bertillot Vice-présidente Secrétaire, valide les désignations de Florian Arot et Jocelyne Maulet pour représenter la Chambre au Contrat de ruralité de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	36
- Nombre de Membres présents	19
- Nombre de voix pour	19
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Original signé

Agnès BERTILLOT
Vice-présidente Secrétaire

Jean-Marc BAILLY
Président